

# ORDRE DU JOUR

---

## Conseil municipal

Type de séance : Ordinaire

Date de la séance : lundi 19 janvier 2026

Début de la séance : 20 h

Emplacement : Salle du conseil, Hôtel de ville, 5801 boul. Cavendish, Côte Saint-Luc, QC

### Membres

Maire David Tordjman

Conseiller Oren Sebag            District 1

Conseiller Mike Cohen        District 2

Conseiller Jamie Fabian      District 3

Conseiller Steven Erdelyi    District 4

Conseiller Mitch Kujavsky    District 5

Conseiller Lior Azerad        District 6

Conseiller Sidney Benizri    District 7

Conseillère Andee Shuster    District 8

### Participez virtuellement ou en personne

Le public peut assister à la réunion du Conseil en personne ou par vidéoconférence. Le lien pour la vidéoconférence se trouve à l'adresse : <https://cotesaintluc.org/SeancesConseil>. Le public peut poser une question pendant la période de questions de l'une des deux façons suivantes :

1. *Poser une question en personne dans la salle du Conseil.* Pour poser une question en personne, remplissez le formulaire de la période de questions à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Le formulaire vous demande votre nom et votre adresse.
2. *Soumettre une question par écrit à l'avance.* Soumettez une question par écrit avant 17 h le jour de la réunion en utilisant le formulaire web à l'adresse <https://cotesaintluc.org/SeancesConseil>.

Séances du Conseil diffusées en direct et archivées à l'adresse suivante :

<https://cotesaintluc.org/SeancesConseil>.

---

## 1. RÈGLES DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS :

### a. Règles de la première période de questions :

- Le Conseil municipal de Côte Saint-Luc permet aux résidents et aux non-résidents de poser des questions en français et en anglais lors des séances du Conseil.
- Toute personne souhaitant poser une question doit, au début de la séance du Conseil, remplir le formulaire à cet effet qui se trouve à l'entrée de la salle du Conseil.
- La période de questions d'une séance du Conseil est limitée à trente (30) minutes, mais elle peut être prolongée sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du Conseil présents. Compte tenu de cette limite de temps et du souhait de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions, chaque personne dispose de trois (3) minutes pour poser une (1) question et une (1) question de suivi au maire.
- Avant de poser une question, chaque personne doit indiquer son nom en entier.
- Après la discussion des points à l'ordre du jour, il y a une deuxième période de questions. Au cours de cette deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur des points à l'ordre du jour.
- Personne ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux lorsqu'il pose une question au maire.

- Lors d'une séance spéciale, les questions doivent se limiter aux points inscrits à l'ordre du jour.

**b. Règles de la deuxième période de questions :**

- La discussion des sujets à l'ordre du jour du Conseil est suivie d'une deuxième période de questions. Pendant la deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur les points à l'ordre du jour du Conseil. Veillez noter qu'il n'y a pas de deuxième période de questions pendant les réunions spéciales du Conseil. Le public peut poser une question pendant la deuxième période de questions en personne ou via le formulaire en ligne.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2026**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

- a. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 3 décembre 2025 à 18h
- b. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 décembre 2025 à 20h
- c. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 17 décembre 2025 à 18h
- d. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 17 décembre 2025 à 18h50
- e. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 5 janvier 2026 à 18h
- f. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 5 janvier 2026 à 19h
- g. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 7 janvier 2026 à 19h

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

**6. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL**

- a. Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
- b. Finances
- c. Technologies de l'information
- d. Services juridiques et Greffe
- e. Affaires publiques et Communications
- f. Protection civile
- g. Travaux publics
- h. Ressources matérielles et Conseil général
- i. Loisirs
- j. Aménagement urbain

**7. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC**

**8. FINANCES**

- a. Résolution pour l'approbation des dépenses pour la période du 1 décembre 2025 au 31 décembre 2025
- b. Résolution autorisant la Ville à renouveler son adhésion à l'UMQ pour l'année 2026
- c. Règlement 2658 intitulé : Règlement 2658 autorisant un emprunt de 3 027 000 \$, y compris les honoraires professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc
  - Adoption
- d. Règlement 2659 intitulé : Règlement 2659 autorisant un emprunt de 767,000 \$, pour financer en portion le coût des honoraires professionnels pour la réfection du viaduc situé sur le chemin de la Côte Saint-Luc

- Adoption
- e. Règlement 2660 intitulé : Règlement 2660 autorisant un emprunt de 966,000 \$, y compris les honoraires professionnels, pour l'achat et l'installation des lumières de rue, de conduits et des fils électriques pour les lumières de rue, de conduits et des fils électriques pour les lumières de rue à divers endroits, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc
  - Adoption
- f. Règlement 2661 intitulé : Règlement 2661 autorisant un emprunt de 1 220 000 \$, incluant les honoraires professionnels, pour la restauration de l'enveloppe au garage des Travaux publics situé au 7001 chemin Mackle et le remplacement d'une partie de la toiture du bâtiment du centre des loisirs situé au 5794 avenue Parkhaven
  - Adoption
- g. Règlement 2662 intitulé : Règlement 26662 autorisant un emprunt de 294 000 \$, pour l'achat de véhicules et d'équipements
  - Adoption
- h. Règlement 2663 intitulé : Règlement 2663 autorisant un emprunt de 493 000 \$, pour l'achat de véhicules lourds et d'équipement de véhicules lourds
  - Adoption
- i. Règlement 2664 intitulé : Règlement 2664 pour l'amélioration de l'espace d'étude de la serre à la bibliothèque située au 5851 boulevard Cavendish dans la ville de Côte Saint-Luc et l'application de la somme de 78 700 \$ provenant des soldes disponibles de divers règlements en vue de financer une dépense de 78 700 \$
  - Adoption
- j. Règlement 2665 intitulé : Règlement 2665 pour l'achat d'un véhicule pour la Sécurité publique et l'application de la somme de 115 000 \$ provenant des soldes disponibles de divers règlements en vue de financer une dépense de 115 000 \$
  - Adoption
- k. Nomination des conseillers Lior Azerad et Steven Erdelyi à titre de coprésidents du Comité d'audit de la Ville de Côte Saint-Luc et nomination du conseiller Jamie Fabian à titre de membre du comité d'audit
- l. Nomination d'Anna-Maria D'Andrea, trésorière, en tant que signataire, remplaçant Angelo Marino pour la Ville de Côte Saint-Luc, concernant toutes les questions financières, y compris la signature des chèques de décaissement à la Banque Royale du Canada, située au 5577, boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc
- m. Désignation des signatures autorisées à la Banque Royale du Canada

## **9. DIRECTION GÉNÉRALE**

- a. Autorisation pour le maire David Tordjman et le conseiller Jamie Fabian à officialiser et à célébrer les mariages sur le territoire de Côte Saint-Luc

## **10. RESSOURCES HUMAINES**

- a. Approbation de la convention collective conclue avec le "Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal"

## **11. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

## **12. SERVICE JURIDIQUE / GREFFIER**

- a. Projet de règlement no. 2666 à être intitulé: « Règlement no. 2666 re-adoptant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc »
  - Avis de motion
  - Dépôt du projet de règlement

## **13. AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS**

#### **14. PROTECTION CIVILE**

#### **15. TRAVAUX PUBLICS**

- a. Approbation d'exercer la 1ère année d'option du contrat de collection des déchets, déchets encombrants et matières organiques (C-11-24-30)
- b. Achat de produits sanitaires pour l'année calendrier 2026 (K-06-26)
- c. Renouvellement de deux (2) contrats pour l'entretien préventif des systèmes CVC au Centre communautaire et aquatique et autres bâtiments municipaux (K-13-26)

#### **16. RESSOURCES MATÉRIELLES ET CONSEIL GÉNÉRAL**

- a. Nomination de la directrice du Service des travaux publics pour évaluer la performance de Terrassement Teknik Inc. Dans le cadre de l'appel d'offres no. C-12-25 – achat et plantation d'arbres

#### **17. LOISIRS**

- a. Projet de règlement no. 2656 à être intitulé: « Règlement no. 2656 établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives et récréatives pour le printemps et l'été 2026 »
  - Avis de Motion
  - Dépôt du projet de règlement

#### **18. AMÉNAGEMENT URBAIN – DIVISION DE L'INGÉNIERIE**

- a. Approbation d'un ordre de changement pour le contrat de reconstruction de trottoirs de 2025 (C-08-25)

#### **19. AMÉNAGEMENT URBAIN – DIVISION DE L'URBANISME**

- a. Amendement de la résolution 251129 pour la nomination des membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

##### **19.1 Plan d'implantation et d'Intégration architecturale (PIIA)**

##### **19.2 Dérogation mineure**

- a. 5619 Cork

20. Position sur les points soulevés à la prochaine réunion du conseil d'agglomération de Montréal

#### **21. AUTRES AFFAIRES EN COURS**

#### **22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **23. LEVÉE DE LA SÉANCE**